

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Date de Convocation :

2 juin 2026

Date d'affichage :

2 juin 2026

Publication :

17 juin 2026

L'an deux mil vingt-six

le 11 juin

Le Conseil Municipal de la Commune de NOHANT-EN-GRACAY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de
Mr PERROCHON Serge, Maire.

Étaient présents: M. PERROCHON Serge - M.ROUX Didier-
Mme BOUQUET Isabelle -M. GIRAULT Dominique- M.
CHANTELAT Jérôme- Mme DRAPT Anne- M. SUCHAT
Christophe-M. OLESZEK Franck - Mme BRUNET Flora - Mme
ALLOUCHE Laura-Mme MEILLIER Cassandra.

Secrétaire : Madame DRAPT Anne

Délibération 2026-33

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Sont proposés à la Direction des Services Fiscaux du Cher :

Commissaires titulaires :

Mr HARDY Olivier - Mr PETIT Denis-Mr MANDEREAU Joël-
Mme PETIT Nicole - Mr PLESSARD Hervé- Mr GIRAULT
Stéphane- Mme BELABBACI Nicole - Mr CABANIEU Jacques-
Mr ROUX Bastien- Mr VILLAUDIERE Bruno- Mme MORIN
Jacqueline-Mr HIMBERT Denis.

Commissaires suppléants :

Mr CARTON Richard-Mme CAVILLON Cécilia-Mr de la
CHAPELLE Eric-Mr BRUN Didier- Mr MARIDET Didier - Mr
CHAUFFETEAU Didier- Mme DUNEAU Sandrine- Mr
TREHIN Jean-Claude-Mme LARIVIERE Linda-Mr JAOUANET
Roland- Mr CHANTELAT Jérôme-Mr BARBE Julien.

Voté à l'unanimité ou à la majorité.

Délibération 2026-34

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIERZON- SOLOGNE-BERRY POUR 2026

Monsieur le Maire demande aux conseillers de prendre connaissance de la convention de mise à disposition de services entre la commune de Nohant-en-Graçay et la communauté de Communes de Vierzon-Sologne-Berry.

.../...

Cette convention a pour objet de fixer les modalités de mise à disposition des agents territoriaux de la Commune à la Communauté de communes dans le cadre d'un transfert partiel de service, d'une part et des moyens techniques nécessaires, d'autre part.

L'entretien de la voirie est estimé à 8 812 mètres et le nombre d'heures 144 h 66.

La communauté de Communes verserait la somme annuelle de 5 157,11 euros à la commune de Nohant-en-Graçay.

Au vu de ce qui précède, Monsieur le Maire ouvre la discussion. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :

- d'accepter le projet de la convention de mise à disposition de services présentée;
- d'autoriser le Maire, Monsieur Serge PERROCHON, à prendre tous les actes nécessaires à la signature et la publication de cette convention.

Délibération 2026-35

SUPPLEANT POUR L'AGENCE CHER INGENIERIES DES TERRITOIRES

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121 ;

Vu l'article L5511-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 2016-08 du 16 février 2016 par laquelle le conseil municipal a décidé d'adhérer à l'agence Cher Ingénierie des Territoires ;

Vu l'article 9 des statuts de l'agence « CHER-INGENIERIE DES TERRITOIRES » portant sur le Conseil d'Administration et notamment sur la désignation d'un représentant en tant que délégué ;

Considérant le renouvellement du Conseil Municipal à l'issue des élections de mars 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ **DÉSIGNE** Monsieur Dominique GIRAULT, délégué suppléant, pour représenter la commune au sein des instances décisionnelles de l'agence « CHER - INGÉNIERIE DES TERRITOIRES ».

Cette délibération complète la N°2026-27 du 21 mai 2026.

Voté à l'unanimité.

Délibération 2026-36

DELEGATIONS AU MAIRE

Vu le courrier de Monsieur le Sous-Préfet,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de modifier les 3 délégations suivantes dont Monsieur le Maire est chargé, pour la durée du mandat : .../...

6. D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants. Monsieur le Maire représentera la commune devant toutes les juridictions en premier et dernier ressort.
7. De fixer, dans les limites déterminées de 500 euros, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisée.
8. De demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions sans limite de montant.

En outre, Monsieur le Maire en rendra compte au conseil municipal.

Conformément à l'article L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, les compétences déléguées par le conseil municipal pourront faire l'objet de l'intervention du premier adjoint en cas d'empêchement du Maire.

Cette délibération abroge celle du 9 avril 2026 n°2026-16.

Voté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Délibération 2026-37

DEMANDE DE LOCATION POUR LA SALLE DES FETES

Monsieur le Maire informe les conseillers que la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry souhaite organiser un événement dans le cadre de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) 2026.

La Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry, en partenariat avec l'association « Le livre à 2 mains » de Graçay, souhaite proposer une action de sensibilisation autour de la réduction des déchets, du réemploi et des pratiques de consommation plus durables. Cet événement sera ouvert gratuitement au public et se tiendra le samedi 28 novembre 2026. Pour accueillir cette manifestation, la communauté de Communes a identifié la salle des fêtes de Nohant-en-Graçay, qui semble particulièrement adaptée aux besoins.

Vu tous ces éléments, le conseil municipal décide de la mise à disposition gracieuse de la salle pour cette manifestation.

Voté à l'unanimité.

Délibération 2026-38

DEMANDE DE LOCATION DE LA SALLE CONSTANCE DE DURBOIS

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a rencontré Madame PEAUZE, animatrice de yoga assis sur chaise.

.../...

Madame PEAUZE ne peut pas donner tous ses cours aux Grands Moulins de GRACAY et est à la recherche d'une salle pour pourvoir à ce manquement.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de mettre à disposition la salle Constance de Durbois le samedi matin de 11 heures à 12 heures pour compléter le planning de yoga.

Le conseil décide qu'une participation au chauffage et au ménage sera revue avec Monsieur le Maire pour ces séances.

Voté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire



S. PERROCHON



La Secrétaire,



A. DRAPT